Bibliothèque illustrée des HISTOIRES

Les lieux de mémoire

Sous la direction de Pierre Nora

II. La Nation

3. LA GLOIRE LES MOTS

Gallimard

Ma reconnaissance s'adresse ici
au ministère de la Culture et de la Communication
ainsi qu'à la Fondation Michelet, au sein
de la Fondation de France.

P. N.

© *Éditions Gallimard, 1986.*

PLAN DES TROIS VOLUMES

LA NATION ★

Présentation *par Pierre Nora*

HÉRITAGE

Chancelleries et monastères *Bernard Guenée*
Le lignage. Xe-XIIIe siècle *Georges Duby*
Les sanctuaires royaux *Colette Beaune*
Reims, ville du sacre *Jacques Le Goff*

HISTORIOGRAPHIE

Les *Grandes Chroniques de France* *Bernard Guenée*
Les Recherches de la France d'Étienne Pasquier *Corrado Vivanti*
Les *Lettres sur l'histoire de France* d'Augustin Thierry *Marcel Gauchet*
L'*Histoire de France* de Lavisse *Pierre Nora*
L'heure des *Annales* *Krzysztof Pomian*

PAYSAGES

Le paysage du peintre *Françoise Cachin*
Le paysage du savant *Marcel Roncayolo*
Les Guides-Joanne *Daniel Nordman*
Le *Tableau de la géographie de la France* de Vidal de La Blache *Jean-Yves Guiomar*

LA NATION ★★

LE TERRITOIRE

Des limites féodales aux frontières politiques *Bernard Guenée*
Des limites d'État aux frontières nationales *Daniel Nordman*
Une mémoire-frontière : l'Alsace *Jean-Marie Mayeur*
L'Hexagone *Eugen Weber*
Nord-Sud *Emmanuel Le Roy Ladurie*

L'ÉTAT

La symbolique de l'État *Anne-Marie Lecoq*
Versailles, l'image du souverain *Édouard Pommier*
Versailles, fonctions et légendes *Hélène Himelfarb*
Le Code civil *Jean Carbonnier*
La Statistique générale de la France *Hervé Le Bras*
Les Mémoires d'État *Pierre Nora*

LE PATRIMOINE

La notion de patrimoine *André Chastel*
Naissance des musées de province *Édouard Pommier*
Alexandre Lenoir et les musées des Monuments français *Dominique Poulot*
Arcisse de Caumont et les sociétés savantes *Françoise Bercé*
Guizot et les institutions de mémoire *Laurent Theis*
Mérimée et l'Inspection des monuments historiques *André Fermigier*
Viollet-le-Duc et la restauration *Bruno Foucart*

LA NATION ★★★

LA GLOIRE

Mourir pour la patrie *Philippe Contamine*
Le soldat Chauvin *Gérard de Puymège*
Le retour des Cendres *Jean Tulard*
Verdun *Antoine Prost*
Le musée historique de Versailles *Thomas W. Gaehtgens*
Le Louvre *Jean-Pierre Babelon*
Les morts illustres *Jean-Claude Bonnet*
Les statues de Paris *June Hargrove*
Le nom des rues *Daniel Milo*

LES MOTS

La Coupole *Marc Fumaroli*
Le Collège de France *Christophe Charle*
La chaire, la tribune, le barreau *Jean Starobinski*
Le Palais-Bourbon *Jean-Pierre Rioux*
Les classiques scolaires *Daniel Milo*
La visite au grand écrivain *Olivier Nora*
La khâgne *Jean-François Sirinelli*
Les Trésors de la langue *Alain Rey*

La nation-mémoire *par Pierre Nora*

La gloire

Transfert du sacrifice chrétien sur le sacrifice patriotique, transfert du sacrifice du sang à la nation en guerre au sacrifice de soi à la nation en paix : la gloire a été, du Moyen Âge à nos jours, l'objet d'un double déplacement.

Mourir pour la patrie : ce devoir très ancien se confond avec la prime coagulation de l'idée même de la nation. Mais deux épisodes militaires effroyablement coûteux, et dont la trace ineffaçable s'est identifiée aux formes politiques qu'ils défendaient, sont venus, dans la France contemporaine, réactiver cette mystique : les guerres de la Révolution et de l'Empire, la Grande Guerre. Au soldat inconnu de la République (voir tome I, « Les monuments aux morts »), répond le non moins inconnu soldat Chauvin, vétéran de Valmy et d'Austerlitz; mythe national qui s'ignore lui-même et dont beaucoup ignorent sans doute qu'il était le père du chauvinisme. Il avait sa place à côté du retour des Cendres et de Verdun; il l'aurait eue au musée de Versailles, dédié par Louis-Philippe « à toutes les gloires de la France ».

Le développement de l'idée nationale à partir du XVIIIe siècle a étendu la valeur mémorable du grand homme à ceux qui ont le mieux servi la nation. De la sainteté laïque du guerrier et du grand capitaine, on est passé à toutes les illustrations du pays, aux grands esprits d'abord, puis aux grands citoyens (voir également tome I, « Le Panthéon »). Les morts illustres ne relèvent plus du même type de discours. Fait significatif, le lieu qui symbolisait la demeure des rois, et dont les collections n'étaient qu'un ornement, est devenu le temple des arts et leur plus grand musée. Au bout du chemin, il y a le peuple prosaïque des statues IIIe République, aux carrefours et dans les squares.

De Saint Louis au conseiller municipal, de l'oraison funèbre à la notice nécrologique, du champ d'honneur aux plaques des noms de rues : on mesure l'élargissement démocratique de la gloire nationale.

MOURIR POUR LA PATRIE

X^e-XXe siècle

PHILIPPE CONTAMINE

Pro patria mori.

Il y a maintenant plus de trente ans qu'Ernst H. Kantorowicz, dans un article justement loué [1], a montré que la notion de patrie, si elle avait perdu une grande partie de sa force, en tant que référence et argument suprêmes pour les combattants de tout rang pendant la longue suite de siècles postérieurs à la disparition de l'Empire romain, connut une sensible renaissance au cours des deux ou trois derniers siècles du Moyen Âge, au point de devenir dès lors, au niveau de la théorie politique, la valeur fondamentale au nom de laquelle les pouvoirs temporels, approuvés par le magistère ecclésiastique, revendiquèrent le droit d'exiger de tous, quelles que fussent les circonstances, le sacrifice délibéré de leur vie. Désormais la patrie, conçue comme un corps mystique, fut légitimement en mesure d'imposer à ses membres le devoir de tout risquer pour sa défense et sa survie. À la fin du XIIIe siècle, le théologien Henri de Gand put comparer la mort d'un citoyen pour sa communauté au sacrifice du Christ pour la rédemption du genre humain. Un siècle et demi plus tard, Aeneas Sylvius Piccolomini – le futur pape Pie II – écrivait dans le *De ortu et auctoritate imperii Romani* :

> Il ne devrait pas sembler trop sévère de dire que, pour le bien de tout le corps, un pied ou une main, qui, dans l'État, sont les citoyens, doive être amputé puisque le prince lui-même, qui est la tête du corps mystique de l'État, est tenu de sacrifier sa vie lorsque le bien public l'exige [2].

À travers la pensée occidentale, l'idée, ou la formule, selon laquelle l'un des actes les plus beaux et les plus respectables est de mourir pour la patrie

paraît présenter un caractère de permanence décourageant toute analyse historique. Après le « *Pugna pro patria* » de Caton [3], voici, plus célèbre encore parce que exprimant une pensée moins plate, le vers des *Odes* d'Horace « *Dulce et decorum est pro patria mori* » [4]. Ce vers, Richer de Reims, un millénaire plus tard, le place, non sans une adjonction significative, dans la bouche du roi Eudes lorsqu'il s'adresse en 888 à ses troupes sur le point de livrer combat aux Normands :

> Il leur rappelle en un long discours que c'est un honneur de mourir pour la patrie et qu'il est beau d'offrir son corps à la mort pour la défense des chrétiens [5].

Maints florilèges médiévaux en font état. Juste après la bataille de Poitiers (1356), l'humaniste italien François de Monte-Belluna reprend la même idée dans le *Tragicum argumentum de miserabili statu regni Francie* : « C'est pourquoi en effet on loue ceux qui courageusement sont morts à la guerre pour la patrie [6]. » Deux siècles plus tard, Louis Ier, prince de Condé, adopte la formule lors de la bataille de Jarnac au cours de laquelle il devait périr (1569). À l'époque classique, des familles nobles la firent leur, comme, plus tard, le maréchal Ney. Songeons aussi au théâtre de Corneille où la même idée trouve trois expressions différentes.

Le Cid (1636) :

> *Mourir pour le pays n'est pas un triste sort,*
> *C'est s'immortaliser par une belle mort* [7].

Horace (1640) :

> *Mourir pour la patrie est un si digne sort*
> *Qu'on briguerait en foule une si belle mort* [8].

Œdipe (1659) :

> *Mourir pour sa patrie est un sort plein d'appas*
> *Pour quiconque à des fers préfère le trépas* [9].

À la fin du XVIIe siècle, l'abbé Michel de Marolles rappelle dans ses *Mémoires* « que l'estime et l'amour de la patrie ne nous doivent jamais abandonner, qu'il faut défendre la terre de son pays par le courage et par les armes, qu'il est doux et honorable de mourir pour la patrie » [10].

Cependant, au-delà de la pérennité d'un thème et d'un vocabulaire immobiles, on s'aperçoit vite que les notions tournant autour de l'amour de la patrie, du dévouement à la patrie dans et par la guerre sont en étroite relation avec les structures politiques et idéologiques d'une société donnée, donc avec la nature du pouvoir, la façon dont la guerre est comprise par cette société, comme avec les idées morales, juridiques et religieuses concernant la guerre et avec le contour sociologique et psychologique de ceux qui la font. Dès lors, derrière la banale ou lassante reproduction de formules plus ou moins usées, se dessine un certain nombre de métamorphoses qu'on va s'efforcer de repérer à travers l'espace politique et culturel français.

L'Arbre des batailles.

L'impératif de la défense du pays *(tuitio patriae, defensio patriae, salus patriae)* ne fut jamais tout à fait absent du discours des dirigeants, même durant le haut Moyen Âge et durant l'âge d'or de la féodalité. Le canoniste Yves de Chartres incorpore à son recueil juridique de la fin du XIe siècle ce passage d'une lettre du pape Nicolas Ier aux Bulgares datant des années 860 :

> Quiconque est mort fidèlement dans cette guerre, le royaume des cieux ne lui sera pas refusé. Le Tout-Puissant sait en effet que quiconque d'entre vous est mort, il est mort pour la vérité de la foi, le salut de la patrie et la défense des chrétiens, d'où il découlera grâce à Lui ladite récompense [11].

Orderic Vital, composant l'*Histoire ecclésiastique* dans le deuxième quart du XIIe siècle, montre l'évêque de Sées incitant Henri Ier, roi d'Angleterre, à ramener la paix dans son duché de Normandie en prenant les armes « pour la défense de la patrie et non pas, cupidement, en vue d'accroître son pouvoir temporel » [12]. L'amour de la patrie *(caritas patriae)* fut magistralement remis en honneur par saint Thomas d'Aquin, à partir d'une réflexion sur la notion aristotélicienne de bien commun. À la même époque, des États se mirent à lever des impôts (des aides) pour la défense de la patrie, et l'on sait comment Philippe le Bel, au seuil du XIVe siècle, sut mettre en avant cette raison lorsqu'il voulut, pour écraser la rébellion flamande, obtenir de son royaume le maximum de secours en hommes et en argent.

Mais quel était l'impact véritable de tout cela chez les gens de guerre ? Geoffroy de Charny, issu d'une vieille famille noble bien enracinée en

Champagne et en Bourgogne, écrivit, au milieu du XIVe siècle, un *Livre de chevalerie* en prose. L'auteur, touchant produit de la mentalité chevaleresque dans ce qu'elle pouvait avoir de moins frelaté, connut dans sa jeunesse l'Orient grâce à un séjour dans la principauté de Morée où il comptait des parents, maîtres de seigneuries. Il prit part à la croisade de 1345 contre les Turcs. Et surtout il assista de ses conseils et de sa vaillance Philippe de Valois et Jean le Bon dans leurs guerres contre Édouard III d'Angleterre. Réputé pour ses prouesses, il compta parmi les inspirateurs de l'ordre de l'Étoile fondé par le roi Jean en 1352 dans l'espoir, vite déçu, de raviver les vertus chevaleresques dans la classe militaire et de faire en sorte qu'elles s'exerçassent avant tout au profit de la royauté. Geoffroy de Charny, dans la même ligne, se vit confier le redoutable honneur de la garde de l'oriflamme que les rois de France venaient prendre traditionnellement à Saint-Denis lorsqu'ils partaient en campagne et qu'ils faisaient déployer, le moment venu, sur le champ de bataille. À ce titre Geoffroy de Charny prouva son courage à la bataille de Poitiers au cours de laquelle il trouva la mort en défendant jusqu'au bout l'un des symboles les plus précieux de la monarchie française. Une vie publique consacrée à la croisade et au service des rois. Et cependant, lorsqu'il expose les motivations qui poussent un gentilhomme à partir pour la guerre, la défense, ou le salut du pays est très éloigné d'occuper une place centrale. La distinction majeure oppose ceux qui se battent chez eux à ceux qui se battent « en de lointaines marches ». Dans la première catégorie on trouve des chefs de guerre, au sens propre du terme, menant la guerre en leur nom pour défendre leur « honneur » ou leur « héritage ». On trouve aussi ceux qui défendent l'honneur et l'héritage de leurs amis charnels (entendons de leurs parents) ou du seigneur dont ils dépendent féodalement. Pour cela on les voit témoigner de leur foi et de leur loyauté et « mettre corps, honneur et chevance tout à l'aventure ». La seconde catégorie comporte aussi bien les pèlerins, c'est-à-dire les croisés, que les mercenaires, désireux avant tout de faire fortune, en Italie ou ailleurs. D'autres encore se battent « pour l'amour de leur dame ». Car pour Geoffroy de Charny la guerre est d'abord une addition de démarches individuelles, la résultante d'initiatives propres à chaque combattant. Sans doute convient-il que des guerres sont plus honorables, plus dangereuses ou plus prestigieuses que d'autres, mais l'important à ses yeux est que chaque homme d'armes, soucieux de devenir « bon » ou « preux », multiplie les actions d'éclat, les « apertises d'armes » en sorte qu'à la limite il est secondaire de connaître les circonstances politiques au sein desquelles s'insèrent les aventures propres à chaque chevalier désireux d' « avancer son corps ». Ajoutons que cette conception préside largement aux *Chroniques* de Froissart.

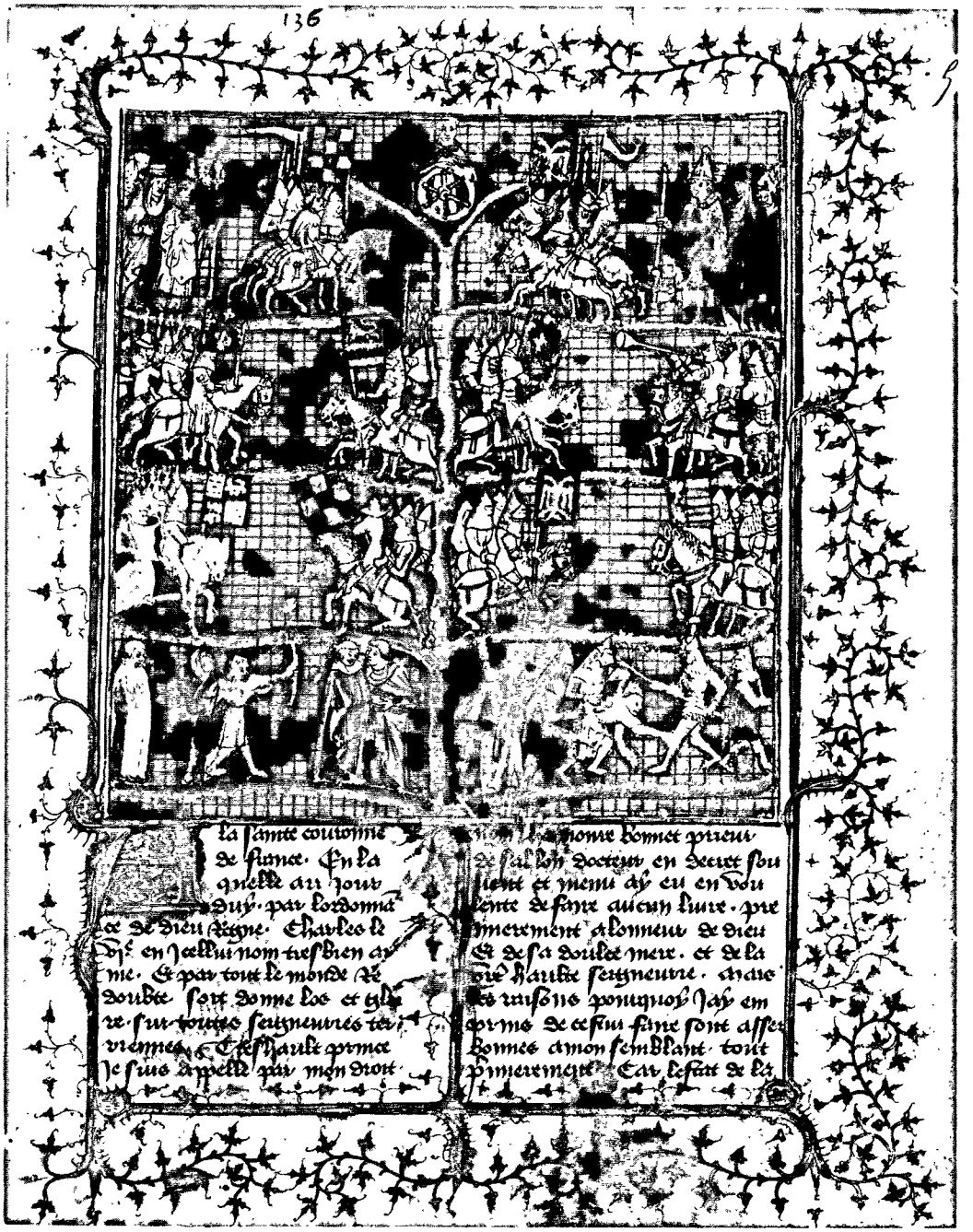

1. L'affrontement de tous les états de la société médiévale. *Frontispice de* L'Arbre des batailles, *d'Honoré Bonet, XVe siècle.*

Voici maintenant l'exemple d'un homme d'Église, d'un moine bénédictin d'origine provençale, spécialiste du droit canonique. Honoré Bonet écrivit entre 1386 et 1390 *L'Arbre des batailles* : un traité en français dédié à Charles VI où sont exposés, selon la manière scolastique, les différents problèmes d'ordre juridique et moral suscités par le recours aux armes et par l'existence, au sein de la société chrétienne, des guerres et des batailles. Dans un des chapitres, l'auteur passe en revue les différentes raisons qui rendent un chevalier hardi. Certaines sont de nature toute physique : posséder une armure éprouvée, un bon cheval. D'autres tiennent à l'entourage : se sentir bien commandé, compter sur le secours des compagnons en cas de difficulté, ou encore sauver un ami en danger. L'habitude des combats peut encore expliquer un comportement valeureux. Mais aussi un certain aveuglement, la passion et la fureur, l'amour du butin ou de la dame, le désir de surpasser les autres, la crainte d'être soupçonné de lâcheté, la fidélité aux ancêtres et au lignage, le mépris de l'adversaire, le sens de l'honneur, qu'il s'agisse d'accroître sa renommée ou de racheter une faute antérieure. On peut également agir avec vaillance parce qu'on met en Dieu son espérance ou parce qu'on veut défendre l'honneur de son seigneur. Dans ce catalogue passablement disparate, où se mêlent plusieurs registres, on notera l'absence de toute allusion, comme motivation possible, à l'amour, à la défense ou au salut du pays.

Plus officiellement, l'attitude de l'Église à ce sujet s'exprime dans la réflexion des canonistes et des théologiens sur la guerre juste. Réflexion cohérente en dépit de quelques divergences. Or, dans ce concept, rigoureusement formulé par saint Augustin, la notion de patrie se fait discrète. Au XIIIe siècle, il est admis classiquement que la guerre juste exige cinq conditions, en sorte que l'absence d'une seule d'entre elles implique que la guerre est injuste :

1. La personne du combattant, dont le statut doit autoriser le recours à la violence (d'où l'exemption des clercs et des religieux, qui ne peuvent en principe verser le sang);
2. L'esprit dans lequel on se bat, qui doit être exempt de cruauté et de désir de vengeance et doit être fait de piété, de justice et d'obéissance;
3. L'autorité qui déclare et mène la guerre, qui doit disposer juridiquement d'un tel pouvoir, que ce soit le prince, au sens que le droit civil donne à ce mot, ou l'Église, spécialement lorsqu'il s'agit de défendre la foi;
4. La cause pour laquelle on se bat, à savoir le rétablissement de la paix;
5. L'objet de la guerre, qui peut être soit la récupération de biens dont on a été injustement spolié, soit la défense de la patrie.

Ainsi la patrie figure seulement dans un angle de cette construction intellectuelle. En aucun cas elle ne peut passer pour l'*ultima ratio* du pouvoir, elle ne peut tout justifier ni tout sanctifier. S'il est un guerrier dont la mort est sacrée, c'est le croisé ou, plus largement, le combattant de la foi. Lui seul est réputé martyr de Dieu. « Si vous mourez, vous serez saints martyrs [13]. » C'est la promesse que la *Chanson de Roland,* à la fin du XIe siècle, fait dire à l'archevêque Turpin lorsqu'il s'adresse aux Francs de Charlemagne prêts à affronter les Sarrasins.

La patrie (ou, comme on disait en ancien français, le pays) : un élément parmi d'autres dans l'éthique militaire. Encore au milieu du XIVe siècle, les deux grands mobiles allégués par les sources écrites sont l'honneur et le profit – disons le double désir pour tout chevalier ou tout aspirant à la chevalerie de la réussite matérielle et de la gloire. Certes la notion de pays existe, mais peut-être s'agit-il d'une notion trop répandue, géographiquement et politiquement, pour que le pays de France puisse bénéficier d'une *aura* spécifique. « Les chevaliers de ce monde, dit un texte du temps, meurent en la bataille pour honorer leur seigneur » [14] : la formule traduit mieux le système des valeurs alors prédominant.

L'analyse de deux morts glorieuses survenues l'une au XIVe et l'autre au XVe siècle et consignées dans des récits contemporains fera mieux apparaître la façon dont pouvaient être appréhendés et présentés des actes d'héroïsme. Il s'agit d'abord d'un grand seigneur normand, Godefroy d'Harcourt, traqué comme traître et rebelle par les gens du dauphin Charles, duc de Normandie (1356). Lorsqu'il se vit abandonné des siens, Godefroy, raconte notre source, fit le signe de la croix en prononçant ces mots :

> Aujourd'hui en suaire d'armes sera mon corps enseveli. Doux Dieu Jésus-Christ, je tends à mourir en défendant et en vengeant la cruelle mort dont à tort et sans raison on a fait mourir mon sang vilainement.

Il ajouta encore : « À Dieu Jésus-Christ, je te mercie de l'honorable mort que tu m'as envoyée » [15], car par l'âme de sa mère Alice il ne voulait pas que le duc de Normandie le prenne vivant. La référence suprême est donc ici la mère, le sang, la vengeance familiale. Tout se passe comme s'il s'agissait d'une querelle privée, s'inscrivant à l'intérieur d'un conflit plus vaste mais en fin de compte, lui aussi, personnel, entre les Valois et les Plantagenêts.

Un siècle plus tard, voici maintenant la mort, dans les mêmes conditions d'héroïsme presque suicidaire, d'un chevalier du Hainaut, depuis toujours fidèle aux Anglais, Louis de Robersart. Voyant accourir ses ennemis, il refusa

2. La France reine, femme et mère. En larmes, elle implore le secours de ses fils : le peuple, la noblesse et le clergé. *Alain Chartier,* Le Quadrilogue invectif, *XVe siècle.*

Les lieux de mémoire

Sous la direction de Pierre Nora

La disparition rapide de notre mémoire nationale appelle aujourd'hui un inventaire des lieux où elle s'est électivement incarnée et qui, par la volonté des hommes ou le travail des siècles, en sont restés comme ses plus éclatants symboles : fêtes, emblèmes, monuments et commémorations, mais aussi éloges, archives, dictionnaires et musées.

Du haut lieu à sacralité institutionnelle, Reims ou le Panthéon, à l'humble manuel de nos enfances républicaines. Depuis les chroniques de Saint-Denis, au XIIIe siècle, jusqu'au *Trésor de la langue française,* encore inachevé ; en passant par le Louvre, *La Marseillaise* et l'encyclopédie Larousse.

Plus qu'une exhaustivité impossible à atteindre, comptent ici les types de sujets retenus, l'élaboration des objets, la richesse et la variété des approches, et, en définitive, l'équilibre général d'un vaste ensemble – sept volumes – auquel ont accepté de collaborer plus de cent trente parmi les historiens les plus qualifiés. La matière de France est inépuisable.

Après *La République* (1984), avec ses symboles, ses monuments, sa pédagogie, ses commémorations, et les lieux exemplaires de sa contre-mémoire, voici *La Nation,* en trois volumes articulés autour des principaux thèmes dont est chargée sa propre représentation : l'*héritage* lointain, les grands moments de remaniement de sa *mémoire historiographique,* la manière dont on a pu, en artiste, en savant, en voyageur, déchiffrer ses *paysages* ; la perception de son *territoire,* les images de l'*État,* la constitution de son *patrimoine* ; les lieux enfin auxquels elle a confié l'expression de sa *gloire* et le rayonnement de sa culture et de ses *mots.*

Au dernier volet apparaîtront pour terminer *Les France* (1992), déclinées elles-mêmes en trois volumes : 1. *Conflits et partages,* 2. *Traditions,* 3. *De l'archive à l'emblème.*

Au total, une histoire de France. Non pas au sens habituel du terme ; mais, entre mémoire et histoire, l'exploration sélective et savante de notre héritage collectif, qui tire sa justification la plus vraie de l'émotion qu'éveille encore en chacun d'entre nous un reste d'identification vécue à ces symboles à demi effacés.

II. La Nation en trois volumes

3. LA GLOIRE LES MOTS

avec la collaboration de :

Jean-Pierre Babelon, Jean-Claude Bonnet, Christophe Charle, Philippe Contamine, Marc Fumaroli, Thomas W. Gaehtgens, June Hargrove, Daniel Milo, Olivier Nora, Pierre Nora, Antoine Prost, Gérard de Puymège, Alain Rey, Jean-Pierre Rioux, Jean-François Sirinelli, Jean Starobinski, Jean Tulard.

101 illustrations.

Paris.
Photo © Fred Mayer/Magnum.

9 782070 707942

86-XI A 70794 ISBN 2-07-070794-6